Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 035-200072452-20251215-CC_2025_265-DE

Délibération n° 2025.265

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE FOUGÈRES AGGLOMERATION**

Séance du Lundi 15 décembre 2025 à 20 h

Le Conseil de Fougères Agglomération s'est réuni le **Lundi Quinze Décembre Deux Mil Vingt-Cinq** à vingt heures au Siège de la Communauté d'Agglomération – Parc de l'Aumaillerie – 1 rue Louis Lumière - à LA SELLE EN LUITRE, sous la présidence de M. Patrick MANCEAU, Président.

Nombre de Conseillers Communautaires :

En exercice :	58
Présents :	41
Pouvoirs :	6
Votants :	47

Date de la convocation : 9 décembre 2025

Date d'Affichage : 16 décembre 2025

Vote :

Pour :	47
Contre :	0
Abstentions :	0

Étaient présents : Patrick MANCEAU – *Président*
Michel BALLUAIS – Marie-Claire BOUCHER – Joseph ERARD – Alain FORET – Marie-Laure NOËL – Cécile PARLOT – Louis PAUTREL – Anne PERRIN – Jean-Claude RAULT – *Vice-présidents délégués*

Daniel BALLUAIS – Éric BESSON – Isabelle BIARD – Joseph BOIVENT – Serge BOUDET – Gilbert BOUFFORT – Roland BOUVET – Roger BUFFET – Maria CARRE – Denis CHOPIN – Hubert COUASNON – Noël DEMAZEL – Christophe DEROYER – Patricia DESANNAUX – Virginie D'ORSANNE – Franck ESNAULT – Christian GALLE – Monique GALODE – Vanessa GAUTIER – Hervé GUILLARD – Christophe HARDY – Karine HUART – Stéphane IDLAS – David LEBOUVIER – Alice LEBRET – Arnaud LECHEVALIER – Diana LEFEUVRE – Antoine MADEC – Jean-Pierre OGER – Monique POMMEREUL – Annick ROCHELLE – *Conseillers*

Jean-Christian BOURCIER a donné pouvoir à Christophe HARDY
Bernard DELAUNAY a donné pouvoir à Karine HUART
Michelle GARAVAGLIA a donné pouvoir à Cécile PARLOT
Marylène LE BERRIGAUD a donné pouvoir à Anne PERRIN
Patricia RAULT a donné pouvoir à Alice LEBRET
Louis FEUVRIER a donné pouvoir à Éric BESSON

Laurence CHEREL est représentée par Gilbert BOUFFORT, son suppléant.

Étaient excusés :
Bernard DELAUNAY – Louis FEUVRIER – *Vice-présidents délégués*
Jean-Christian BOURCIER – Laurence CHEREL – Isabelle COLLET – Christelle CORNEE – Anthony FRANDEBOEUF – Michelle GARAVAGLIA – Evelyne GAUTIER-LE-BAIL – Elsa LAFAYE – Marylène LE BERRIGAUD – Laurent LEGENDRE – Mathieu MILESI – Jean-Claude NOEL – André PHILIPOT – Olivier POSTE – Patricia RAULT – Pierre THOMAS – *Conseillers*

Secrétaire de séance : Maria CARRÉ est désignée secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 035-200072452-20251215-CC_2025_265-DE

Fougères Agglomération **2025.265**

2025.265 - Zone d'activités de Plaisance - Vente d'un terrain à la société BGI TUYAUTERIE INDUSTRIELLE

Fondée en 2010 et implantée dans la zone d'activités de Plaisance à Saint-Sauveur-des-Landes, la société **BGI Tuyauterie Industrielle** est spécialisée dans la fabrication et l'assemblage de tuyauterie pour les usages de traitement de l'eau et de récupération de chaleur.

Reprise en 2023 par M. Thibault LARBAIGT, l'entreprise compte 12 salariés. Elle occupe actuellement des locaux de production d'environ 950 m² et 50 m² de bureaux, qu'elle loue.

Ces locaux ne permettent plus de répondre aux besoins de développement de la société, notamment en matière :

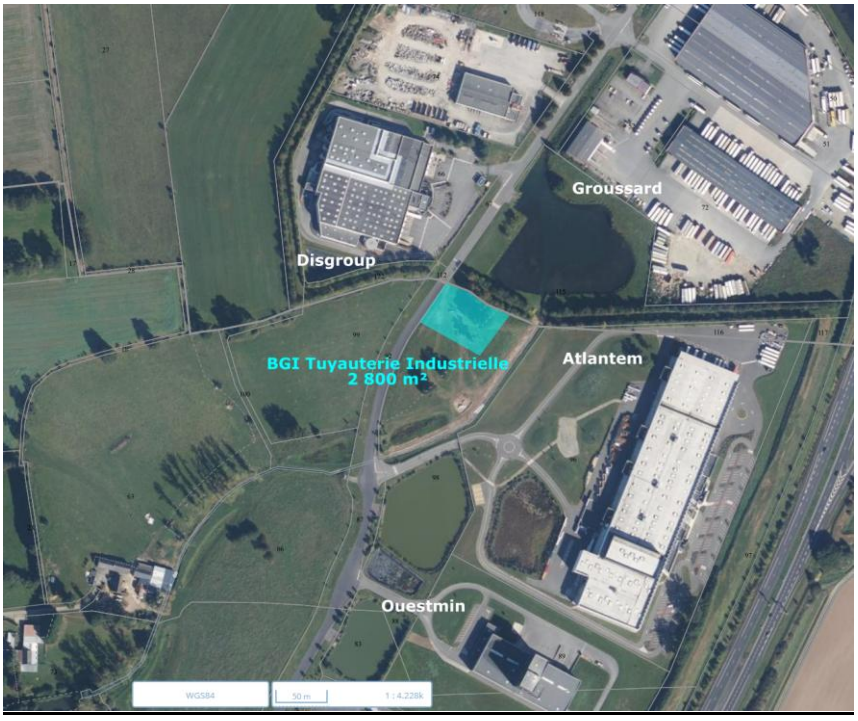
- de sécurisation de l'atelier (installation d'un pont-roulant) ;
- d'amélioration des conditions de travail (isolation des bureaux, création d'une salle de réunion et d'un espace de restauration).

Afin d'accompagner cette croissance, M. LARBAIGT sollicite **l'acquisition de 2 800 m² de terrain au sein de la parcelle cadastrée YM-93**, propriété de Fougères Agglomération, située dans la même zone d'activités à Saint-Sauveur-des-Landes.

Le projet prévoit la construction d'un nouveau bâtiment d'environ 1 200 m², comprenant 1000 m² d'atelier de production et 200 m² de bureaux et locaux sociaux.

Cette opération permettra à l'entreprise de consolider son ancrage sur le territoire de Fougères Agglomération

Plan de situation



La cession de ce terrain est **au prix de 30 € HT /m²**, soit environ 84.000 € HT, avant bornage définitif.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 035-200072452-20251215-CC_2025_265-DE

Ce prix s'entend **hors frais de notaire, de géomètre et de raccordement aux réseaux**, lesquels resteront à la charge de l'acquéreur.

Fougères Agglomération déclare opter pour l'application de la TVA sur le prix total, conformément à l'instruction n°3-9-10 du 29 décembre 2010.

Vu l'avis de France Domaine du 10/11/2025 ;

Vu l'avis de la Commission « Attractivité économique et emploi – Urbanisme dynamique rurale et territoire numérique » du 25/11/2025.

Vu l'avis du Bureau Communautaire du 1er décembre 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération DÉCIDE, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la vente d'un terrain d'environ 2 800 m², issu de la parcelle YM-93 à Saint-Sauveur-des-Landes, au profit de la société **BGI TUYAUTERIE INDUSTRIELLE** ou toute autre personne morale qui s'y substituerait selon les conditions exposées ci-dessus,
- **D'OPTER** pour l'application de la TVA sur le prix total de la cession,
- **D'AUTORISER** le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous les actes notariés et documents afférents à cette vente.

Fait et délibéré en séance le 15/12/2025
Pour expédition conforme,
Le Président,
Patrick MANCEAU